

Campus Condorcet

Délibérations du Conseil d'administration n°13 du 3 décembre 2019

Réuni au siège de l'EPCC 8, Cours des Humanités 93322 Aubervilliers cedex

Délibération relative au tarifs et subventions des repas pris par les agents de l'EPCC au restaurant du CROUS.

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Délibération n°2019- 39 du Conseil d'administration.

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le projet de tarifs du restaurant du CROUS du site d'Aubervilliers transmis par le CROUS de Paris et le projet de subventions des repas des agents de l'EPCC soumis par le Président ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de l'EPCC et de ses agents que ces derniers puissent déjeuner au restaurant du CROUS du site d'Aubervilliers en bénéficiant de subventions au repas dans le cadre de l'action sociale de l'EPCC ;

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration adopte la grille des tarifs et des subventions EPCC par repas :

CATÉGORIES	INM	PRIX DU REPAS (valeur 01.08.2018)	SUBVENTION EPCC	À LA CHARGE DU PERSONNEL
CAT 1	Inférieur ou égal à 364	5,90 €	4,40 €	1.50 €
CAT 2	De 365 à 465	5,90 €	4.10 €	1.80 €
CAT 3	De 466 à 610	5,90 €	3.00 €	2.90 €
CAT 4	De 611 à 783	5,90€	2,40 €	3,50 €
CAT 5	Supérieur à 784	7,30€	2,40 €	4,90 €
Cat 6	Invités /Extérieurs	8,00 €	0 €	8€

Abstention : 0
Votes pour : 29
Votes contre : 0

Affichage le 03/12/2019

Publication le 03/12/2019

Transmission au contrôle de légalité le 04/12/2019

Délibération certifiée exécutoire le 18/12/2019

Le Président du conseil d'administration

Jean-Marc BONNISSEAU

